

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 25 juin 2012

CP 12/06-21

L'an deux mil douze, le 25 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général, représentant M. le Président. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Excusé : M. Moignard.

CREATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A VAREN

Par délibération du 3 mars 2009, l'Assemblée Départementale a adopté le principe de création d'un fonds départemental de soutien à la réalisation, dans les zones reconnues déficitaires, de Maisons de Santé Pluridisciplinaire et a donné délégation à la Commission Permanente pour mettre en œuvre cette nouvelle politique.

Le fonds peut être mobilisé en complément des aides allouées par le Conseil Régional, l'État et l'Europe, selon les modalités suivantes :

- maîtrise d'ouvrage assurée par une commune ou une structure intercommunale à fiscalité propre ;
- travaux d'investissement portant sur la création ou la réaffectation de bâtiment existant ;
- financement à hauteur de 25 % maximum du coût H.T. des travaux dans la limite de 150 000 € de subvention ;
- la subvention correspondante sera versée en annuités.

En application de cette délibération de principe, M le Maire de Varen sollicite une subvention départementale dans le cadre de la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Varen, sous maîtrise d'ouvrage de la Commune.

Le plan de financement de ce projet d'investissement qui ressort à **787 000 € H.T.** s'établit comme suit :

→ Europe	
FEADER (fond européen agricole pour le développement rural).....	200 000 € (acquis)
→ État	
FNADT - (fond national pour l'aménagement et le développement du territoire).....	100 000 € (lettre d'engagement)
DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).....	93 500 € (acquis)
→ Région.....	60 000 € (acquis)
→ Département.....	100 000 €
→ Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron.....	7 870 € (acquis)
→ Emprunt.....	<u>225 630 €</u>
TOTAL.....	787 000 €

Ce projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire de Varen a été validé par le Comité Régional de Sélection des Maisons de Santé qui s'est tenu à l'ARS le 18 janvier 2011.

Par ailleurs, la commune de Varen a été intégrée dans la nouvelle carte des zones fragiles retenue par l'ARS.

Enfin, ce projet est inscrit à la programmation 2011 Phase 2 de la convention territoriale du Pays Midi Quercy.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 3 Mars 2009 relative à la création des maisons de santé pluridisciplinaire ;

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la commune de Varen une subvention de 100 000 € sous forme d'annuités pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Varen (projet inscrit à la programmation 2011 phase 2 de la convention territoriale du Pays Midi-Quercy) ;
- Précise que la commune est maître d'ouvrage de cette opération.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,